REGLEMENT CHAMPIONNATS et DEMONSTRATIONS EDUCATIVES 2014

CHAMPIONNAT DE LIGUE MINIVERT

ARTICLE 1 : CHAMPIONNATS
La Ligue Motocycliste Régionale du Centre met en compétition pour la saison 2014 :
- un Championnat de Ligue Minivert 65cc de 7 à 11 ans
- un Championnat de Ligue Minivert 85cc de 9 à 12 ans et Minimes Dérogés pour une année seulement.

Ces compétitions doivent se dérouler dans un esprit amical.
Tout manquement à cet esprit de la part du pilote ou de ses accompagnateurs entraînera des sanctions.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS
Ce Championnat est réservé aux enfants de 7 à 12 ans révolus. Les pilotes devront être titulaires d'une licence NJ1, NJ2 ou NJ3 **catégories « poussin » ou « benjamin »** ainsi que du diplôme « guidon d'argent ou d'or ». Les Minimes dérogés devront présenter en plus de leur licence, leur CASM et leur Dérogation.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS
- A) Engagement aux Championnats
Les pilotes désirant participer à un Championnat de Ligue devront s'inscrire auprès du Secrétariat de la Ligue du Centre – 5 rue de la Gabellière – 45380 La Chapelle-ST-Mesmin. Chaque pilote devra transmettre sa demande au minimum 14 jours avant la première épreuve à laquelle il souhaite participer accompagnée d'un droit de 10 € pour frais de dossier et d'un dépôt de garantie de 200 € (chèque à l'ordre de la Ligue du Centre, correspondant à la valeur du transpondeur) et de 2 enveloppes timbrées. Sur chaque épreuve, la prise en charge et la restitution du transpondeur 30 mn maximum après l'arrivée de leur dernière manche, incombent aux pilotes. En cas de non-restitution ou de restitution d'un transpondeur détérioré, le dépôt de garantie sera immédiatement encaissé.
Après réception de la demande et du dépôt de garantie, un numéro de course sera attribué pour la saison 2014.
- B) Engagement sur les épreuves
Les engagements se feront en ligne via le site Internet : http://www.engage-sports.com 14 jours minimum avant l'épreuve.
Montant total 25 € non remboursables sauf sur présentation d'un certificat médical. (Droit d'engagement 20 € + location transpondeur 5 €).
Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 10 €. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6ème jour précédant la manifestation.

ARTICLE 4 : TRANSPONDEUR
Lors de la première utilisation du transpondeur, un support sera en vente pour la somme de **10 €**

ARTICLE 5 : CATEGORIES
Les cylindrées autorisées sont :
- A partir de 7 ans : 65 cc maximum
- A partir de 9 ans : 85 cc maximum

ARTICLE 6 : CONTROLE ADMINISTRATIF
Le contrôle administratif sera effectué par le secrétariat du club et/ou par une personne du Comité de la pratique éducative, et devra, **si possible ne pas commencer avant 9 heures.** Chaque pilote devra se présenter au lieu du contrôle muni de :
- sa licence + pièce d'identité
- son livret de guidon
- son CASM et sa Dérogation (pour les Minimes dérogés)

ARTICLE 7 : CONTROLE TECHNIQUE
- Moto en parfait état de marche (protège chaîne au niveau du pignon de sortie de boite, aucun levier cassé, embout de la tige de frein et le tendeur de la chaîne protégés, aucune béquille latérale ou centrale, retour de la poignée de gaz, présence d'un coupe circuit, plaques à numéros de couleur bleue, numéros blancs et sans publicité).
- Equipement : Les équipements obligatoires par discipline indiquée sur l'annuaire de la Fédération s'appliquent également à tous les Championnats de Ligue.

ARTICLE 8 : DEROULEMENT MINIVERT
Les journées seront organisées comme suit :
- Le matin : **Une séance d 'essais libre de 10 mn, et une séance chrono de 10 mn ou 1 séance d'essais de 15 mn (8 mn libre et 7 mn chrono).**
- Chaque pilote doit être autonome sur le circuit, et impérativement savoir relever sa moto seul, et pouvoir la redémarrer .Tout pilote jugé inapte pendant les essais pourra être exclu par le directeur de course.
- L'après-midi : deux manches de 10 mn + 1T chacune par catégorie.
- La première et deuxième manches seront séparés d'au moins 45 mn.

ARTICLE 9 : ESSAIS
Les machines devront obligatoirement être équipées du transpondeur pour les essais libres et chronométrés.
La participation aux essais libres est obligatoire. Tout pilote n'ayant pas participé aux essais libres sera exclu.
Dans le cas de deux essais, la deuxième séance sera chronométrée pour déterminer l'entrée en grille. Dans le cas d'une unique séance d'essais de 15 mn, la première partie de 8 mn sera libre et la seconde partie de 7 mn sera chronométrée.

ARTICLE 10 : APPEL SUR LA GRILLE DE DEPART
L'appel des coureurs sur la ligne de départ se fera d'après le résultat des essais chronométrés pour les 2 manches de classement.
A partir de la 2ème épreuve, en cas de défaillance ou d'indisponibilité du système de chronométrage, l'appel des coureurs sur la grille de départ se fera dans l'ordre du classement provisoire du Championnat. Pour les pilotes non classés il sera effectué un tirage au sort.
Les pilotes ne pourront se mettre en 2ème ligne que si la 1ère est complète.
Les pilotes << Hors Championnat >> rentreront sur la grille suivant le résultat des essais chronométrés comme les pilotes du Championnat.
Accès des accompagnateurs de pilotes sur la grille de départ :
Cale et blocage de fourche
- **L'apport de cale et la mise en place du bloque fourche est toléré, elle se fera par les éducateurs ou les membres du comité.**
- **La notion de proximité est à l'appréciation exclusive du Délégué du Championnat.**

NOTA : Toute autre intervention de la part d'un accompagnateur pourra être sanctionnée par le Jury de l'épreuve (ex : placement de la moto, préparation de la place, etc.)

ARTICLE 11 : PROCEDURE DE MISE EN GRILLE DE DEPART
A partir du moment où la première moto quitte le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.
Avant et au moment du départ, il est interdit à quiconque de modifier l'espace situé en avant de la grille. Derrière la grille, seuls les pilotes pourront modifier leur place de départ sans utiliser un outil.
La roue avant de la moto ne devra pas être à plus de 50 centimètres de la grille.
Lorsque toutes les motos sont sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant
<< 15 secondes >> pendant 15 secondes.
A la fin des 15 secondes, il présentera un panneau indiquant << 5 secondes >> et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau 5 secondes ait été montré.
Le départ sera obligatoirement donné à la grille par le Directeur de Course sous le contrôle des Commissaires Sportifs. Tout coureur qui partira avant le signal pourra être sanctionné.
Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué à la vue de tous.

ARTICLE 12 : PENALISATION
Les pilotes pourront être pénalisés :
- non respect d'un drapeau, du règlement.
- remarque désobligeante envers les organisateurs.
- bruit dans le parc coureur après 22 heures.
- pour tout geste agressif ou insulte envers un organisateur, un officiel, un autre pilote, un parent, un accompagnateur.

D'autre part, tout pilote qui aura coupé le parcours sera automatiquement exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.
Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, le pilote incriminé sera classé dernier de ces essais.
L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans la limite de l'espace prévu à cet effet sous peine de sanction.
Pendant les courses et les essais chronométrés, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation, il est strictement interdit de s'arrêter au bord de la piste.

ARTICLE 13 : CLASSEMENTS
Dans chaque épreuve de Championnats, chacune des manches est considérée comme une course en soi et les coureurs sont classés suivant leur ordre d'arrivée.
Pour chacune des manches, le barème des points championnats sera le suivant : 1er : 25pts, 2ème : 22pts ,3ème : 20pts, 4ème : 18pts, 5ème :16pts, 6ème : 15pts, 7ème : 14pts, 8ème : 13pts, 9ème : 12pts, 10ème : 11pts, 11ème : 10pts, 12ème : 9pts, 13ème : 8pts, 14ème : 7pts, 15ème : 6pts, 16ème : 5pts, 17ème : 4pts, 18ème : 3pts, 19ème : 2pts, 20ème : 1pt
Le classement général sera calculé en totalisant les points marqués dans chacune des manches.
En cas d'ex-æquo, le meilleur classement de la manche finale sera déterminant.
Pour être classés, les pilotes devront avoir accompli au minimum 50% des tours effectués par le vainqueur
Pour le classement final des Championnats de Ligue on additionnera, pour chaque coureur, les points marqués dans la totalité des manches.
En cas d'ex-æquo, on prendra pour chacun, le nombre de places de 1er puis de 2ème, puis de 3ème etc…, jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

ARTICLE 14 : LES RECOMPENSES
L'organisateur de l'épreuve devra prévoir, lors de la remise des prix le soir de la journée:
5 coupes pour les **5** premiers du classement général de la journée, pilotes du 65cc, ainsi que pour les pilotes 85cc
Pour les suivants, au bon vouloir du club organisateur.
Les classements des divers championnats de Ligue seront proclamés en fin de saison lors de l'Assemblée Générale de la Ligue. Les 3 premiers pilotes seront récompensés, il sera attribué deux titres de Champion de Ligue (un titre 65cc et un titre 85cc). **Tous ces pilotes recevront une coupe qui leur sera remise lors de l'Assemblée Générale de la Ligue où leur présence est obligatoire. Aucune coupe ne sera remise à un tiers.**

ARTICLE 15 : LE TERRAIN
Pour le championnat minivert. Les sauts multiples (doubles, triples, etc. et les woops) **sont interdits.**
Lorsque le terrain ne s'y prêtera pas, les essais et les Manches se feront sur un circuit réduit.
Le nombre de pilotes devra être de **30** maximums.
Les courses sur **prairie** sont autorisées dans le cadre du Championnat Minivert, ceci dit ils devront être conforme au Règle Technique Sécurité en vigueur.
Si l'arrosage était nécessaire entre les séances d'essais ou entre les manches, on évitera d'arroser les zones de freinage ou d'accélération. Avant de procéder à un quelconque arrosage le jour de l'épreuve, les organisateurs devront **prendre** l'avis du Délégué et si possible éviter de faire suivre une manche de Minivert après l'arrosage.

ARTICLE 16 : PARTICIPATION A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE
Les pilotes participant et se **qualifiant à la finale** à une épreuve de Championnat de France Minivert, la veille, le jour ou le lendemain d'une épreuve de Championnat de Ligue se verront attribuer des points en fonction du calcul suivant :
Moyenne des points marqués sur l'ensemble du Championnat de Ligue ramenée à 50%. Ces points seront calculés après la dernière épreuve.
Pour bénéficier de ces points, **les pilotes devront obligatoirement apporter la preuve de leur qualification**.

La Ligue Motocycliste Régionale du Centre organise des séances éducatives d'approche sportives à tous les licenciés titulaires du Guidon d'Argent ou du Guidon d'Or.
Ces séances doivent rester une initiation, dans un esprit amical, et sans réelle compétition. Tout manquement à cet esprit de la part du pilote ou de ses accompagnateurs entraînera des sanctions.

Catégorie : DEMONSTRATION

ARTICLE 1 : PARTICIPANTS
Ces séances sont réservées aux enfants de 7 à 11 ans et Minimes Dérogés. Les pilotes devront être titulaires d'une licence NJ1, NJ2 ou NJ3 ainsi que du diplôme « guidon d'argent ou d'or » pour les Minimes dérogés, ils devront présenter en plus de leur licence, leur CASM et leur Dérogation.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS
Les demandes d'engagement devront être envoyées au club organisateur au plus tard 21 jours avant l'épreuve, accompagnées d'une enveloppe timbrée et un droit d'engagement de **10** € non remboursable. Les pilotes éducatifs des ligues voisines ont la possibilité de participer à l'éducatif de la ligue du Centre en fonction des places disponibles.

ARTICLE 3 : CATEGORIES
Les cylindrées autorisées sont :
- A partir de 7 ans : 65cc à vitesses max
- A partir de 9 ans : 85cc à vitesses max

ARTICLE 4 : CONTROLE ADMINISTRATIF
Le contrôle administratif sera effectué par le secrétariat du club ou par une personne du Comité de la pratique éducative, et devra **si possible ne pas commencer avant 9 heures.** Chaque pilote devra se présenter au lieu du contrôle muni de :
- sa licence
- son livret de guidon
- son CASM et sa Dérogation (pour les Minimes dérogés)

ARTICLE 5 : CONTROLE TECHNIQUE
- Moto en parfait état de marche (protège chaîne au niveau du pignon de sortie de boite, aucun levier cassé, embout de la tige de frein et du tendeur de chaîne protégés, aucune béquille latérale ou centrale, retour de la poignée de gaz, présence d'un coupe circuit, plaques à numéros de couleur bleue, numéros blancs et sans publicité).
- Equipement : Les équipements obligatoires par disciplines indiqués sur l'annuaire de la Fédération s'appliquent également à tous les Championnats de Ligue

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES DEMONSTRATIONS
Elles seront organisées comme suit :
- Le matin : deux reconnaissances de terrain de 10 mn
- L'après-midi : deux démonstrations de 10 mn chacune séparée par un intervalle d'une heure.
- Lors des démonstrations : les 65 cc et 85 cc rouleront ensemble

ARTICLE 7 : PROCEDURE DE DEPART
A) Pour les reconnaissances : sur instruction du Directeur de Course, les participants avec leur moto (moteur en marche) auront accès à la piste 1 par 1 (les 85 cc puis les 65 cc)

B) Pour les démonstrations : sur instruction du Directeur de Course, les participants, avec leur moto moteur en marche, quitteront le parc d'attente pour se placer sur une ligne de départ; dès que toutes les motos seront en place, l'Educateur devra se placer entre la première ligne des 85 cc et la deuxième ligne 65 cc avec un drapeau rouge, tenu levé. A ce moment, un Officiel présentera aux pilotes de la 1ère ligne 85 cc, un panneau indiquant 5 secondes. Après que le panneau 5 secondes ait été montré, l'Officiel abaissera un drapeau tricolore libérant la première ligne; suite au départ de la 1ère ligne, l'Educateur devra se placer derrière la ligne 65cc, l'officiel abaissera un drapeau tricolore libérant la 2ème ligne 65 cc.

ARTICLE 8 : TERRAIN

Le parcours devra être validé par l'Educateur sportif, en charge de la séance éducative de démonstration, qui s'assurera que le site est conforme à ce type de pratique. Le nombre de pilotes est de 4 par 100 mètres.

ARTICLE 9 : ENCADREMENT EDUCATEUR BEES OU BF MENTIONNER SUR LE REGLEMENT PARTICULIER
Sur le terrain, un Educateur aura à charge l'encadrement des participants en dehors des séances, il devra organiser avant la première reconnaissance, une réunion avec les participants pour aborder les difficultés rencontrées.
Pour éviter tout accident, la présence des parents ne sera pas tolérée sur la piste. Les parents devront se conformer à toutes les décisions prises par l'éducateur en charge de la démonstration ou le Délégué ainsi que des Officiels de l'épreuve.

ARTICLE 10 : Les participants à cette démonstration éducative s'engagent à respecter ce règlement

ARTICLE 11 : LES RECOMPENSES
Au bon vouloir du club organisateur.